

9. Planifiez, répétez et réévaluez continuellement vos procédures de sécurité - Soyez prêt à réagir

Pourquoi? L'efficacité de votre sécurité personnelle dépend de vous, notamment de l'exactitude avec laquelle vous avez planifié, de l'automatisme des habitudes de sécurité de votre famille, et de votre capacité de réagir rapidement. Vous pourrez réagir rapidement et efficacement aux menaces à votre sécurité, dans la mesure où vous saurez d'avance quoi faire, et que vous pourrez obtenir de l'aide rapidement.

Faites participer les membres de votre famille à la planification des procédures de sécurité. Répétez les procédures à suivre pour protéger votre demeure, et celles à appliquer lorsque vous répondez à la porte ou au téléphone, ou en cas d'incendie : assurez-vous que votre plan est complet. Soyez vigilant : signalez les situations qui nécessitent un accroissement de vos mesures de sécurité. Discutez des scénarios et des façons possibles de réagir avec votre famille. Sachez qui contacter et ayez les numéros de téléphone d'urgence à portée de la main. Identifiez un endroit où vous pourrez vous réfugier en cas d'urgence. Assurez-vous aussi que les membres de la famille sont au courant des allées et venues de chacun. Ne laissez pas vos enfants d'âge préscolaire s'aventurer hors de la maison ou s'amuser ailleurs sans protection ni surveillance. Mettez les adolescents en garde contre les rendez-vous avec des inconnus ou les rencontres avec des étrangers. En bien des endroits, les enfants doivent être accompagnés sur le chemin de l'école, à l'aller comme au retour. Prévenez la direction de l'école qu'en aucun cas des personnes autres que des membres de la famille ou des personnes dûment autorisées ne pourront venir les chercher. Assurez-vous aussi que les documents de la famille sont en règle et que vous aurez accès à une certaine somme d'argent, afin de pouvoir réagir rapidement dans des situations d'urgence. Connaissez le plan des mesures d'urgence de votre entreprise.

Ressources

La Direction des opérations consulaires et de soutien aux mesures d'urgence (JPO) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international peut fournir des renseignements sur les conditions et les situations dans les pays du monde entier. Pour obtenir ce service, composez le 1-800-267-6788 ou le 944-6788 dans la Région de la capitale nationale.

Pour obtenir la brochure «Bon voyage, mais... Renseignements aux voyageurs canadiens à l'étranger», ainsi que les renseignements sur la façon d'obtenir une liste des ambassades et des consulats du Canada, communiquer avec l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Édifice Lester B. Pearson, 125, promenade

10. Connaissez la loi sur les drogues

Pourquoi? L'usage ou le trafic de drogues, que ce soit en toute connaissance de cause ou à l'insu d'une personne, peut entraîner de graves conséquences juridiques, tant dans le pays d'accueil qu'au Canada, sans compter les conséquences défavorables sur votre carrière. L'usage et le trafic de drogues sont interdits dans tous les pays, même s'ils sont vendus ou consommés ouvertement dans certains endroits. Dans la plupart des pays, la possession et le trafic de drogues entraînent de lourdes amendes et de longs séjours en prison. Dans certains pays, la possession, ne serait-ce que d'une petite quantité de stupéfiants, entraîne la peine de mort. Ne traversez jamais une frontière avec un colis ou même une enveloppe qui ne vous appartient pas. De plus, ne traversez jamais une frontière avec un auto-stoppeur ou comme auto-stoppeur. Choisissez vos compagnons de voyage avec discernement. Vous ne transportez peut-être rien d'illégal; ce n'est peut-être pas le cas de vos compagnons.

Lorsque vous pensez sécurité, pensez à...

- ▼ Comment ÉVALUER la menace
- ▼ Comment vous PROTÉGER contre la menace
- ▼ Comment DÉTECTER les tentatives
- ▼ Comment RÉAGIR aux tentatives

**Rappelez-vous,
c'est en forgeant que l'on devient forgeron.
Une bonne sécurité se résume à connaître
son environnement, à utiliser son jugement,
et à appliquer quotidiennement
les principes et les habitudes
de bonne sécurité**

Sussex, Ottawa (Ontario) au 1-800-267-8376, ou au 944-4000 dans la Région de la capitale nationale.

Sur demande, vous pouvez obtenir une consultation auprès de la Direction de la sécurité régionale du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Veuillez téléphoner au (613) 992-6697

Publication

Ce document a été produit par la section de la Sécurité du personnel et programme d'éducation en sécurité (ISDT). Si vous avez des suggestions ou des commentaires, veuillez communiquer avec ISDT au 995-2820.

